

LE DÉPARTEMENT

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULATION
POUR ACCÉDER A UN TERRAIN AGRICOLE POUR Y
INSTALLER DES CHEVAUX

DÉROGATION A L'ARRÊTÉ DE CIRCULATION DU
16 SEPTEMBRE 2024

VALABLE DU 20 OCTOBRE 2025 AU 01 DECEMBRE 2025

Considérant l'arrêté de circulation du Président du Conseil départemental en date du 06 mai 2022 interdisant la circulation dans le sens Avrieux => Aussois aux bus, minibus, cars et camping-car et dans le sens Aussois => Avrieux à tous les véhicules sur la RD 215AD du PR 0+0000 au PR 2+0500.

Considérant la nécessité pour Mesdames MORO Lisa et GROSSET Laura, pour leur compte, d'accéder à leur terrain agricole, pour y installer leurs chevaux, situé en contrebas de la descente depuis la cascade Saint-Benoît du 20 octobre 2025 au 01 décembre 2025.

Une autorisation exceptionnelle de circulation est accordée du lundi 20 octobre 2025 au lundi 1^{er} décembre 2025 de 07h00 à 18h00.

Titulaire pour le transport (Nom et adresse)	Madame Moro Lisa 360 rue Saint Thomas 73500 Avrieux <u>lisa.73500@gmail.com</u>
N° d'immatriculation	Madame Grosset Laura 133 rue saint bernard 73500 Villardon Bourget
	EL-221-QP EM 445 BR CG 872 DJ

Cette autorisation est délivrée pour accéder au chantier de pose de mobilier urbain à l'exclusion de tout autre déplacement.

Une copie de cette autorisation devra être disponible dans les véhicules affrétés.

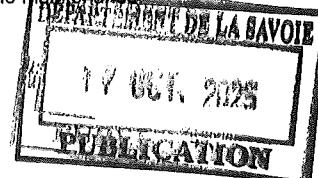
17 OCT 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par députation,

[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire Générale

CHAMBERY, le

Pour le Président du Conseil départemental de la Savoie

Signé par : Gabriel DEFRAIN
Date : 16/10/2025
Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance



Copies pour information :

- Maison Technique du Département Maurienne
- Groupement de Gendarmerie